

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 20 octobre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, MME N. OLLIVIER, P. GUILLEBAUX (CD), MME RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

U16

CY du 12/10/2025
54919823 ELANCOURT O.S.C. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
au club recevant
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CDM

D1-A DU 05/10/2025
53449982 CROISSY U.S. 5 / ST CYR LUSO 6

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D3-B DU 05/10/2025
53434162 CONFLANS F.C. 22 / HOUILLES S.O. 21

U14

N2-B du 04/10/2025
53442322 SARTROUVILLE ES 22 / F.C. ACHERES 21

N3-A DU 04/10/2025
53443043 FONTENAY ST PERE AS 21 / BREVAL LONGNES FC 21

N3-B DU 04/10/2025
54787565 GARGENVILLE STADE 22 / AUBERGENVILLE F.C 21

N3-H DU 04/10/2025
53443603 SARTROUVILLE ES 24 / CONFLANS F.C. 22

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

520522 JOUY EN JOSAS US (D3-C)

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 019/10/2025
5343997 JOUY EN JOSAS US

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E du 19/10/2025
54722977 PERRYAY FOOT. ES 32

FORFAITS COUPES FORFAITS AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

CY du 19/10/2025
54948754 CROISSY U.S. 21
54948757 FEUCHEROLLES USA 21
54948768 ANDRESY F.C. 21
CY du 19/10/2025
54947302 FCRH LA VESGRE GAMBA 23
54947286 BOUGIVAL FOOT 22
54948744 CONFLANS RC 21
54948756 ETANG ST NOM ES 21

FORFAITS COUPES FORFAITS NON AVISES

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15

CY du 19/10/2025
54948965 PORCHEVILLE FC 2
54948944 SAINT CYR AFC 1

U14

CC du 19/10/2025
54947293 MARLY LE ROI U.S. 22

54947300 CELLOIS CS 22

CY du 19/10/2025
53433897 MONTESSON U.S. 22
54948776 PECQ US LE 21
54948738 VERSAILLES JUSSIEU 22
54948747 FCFF 21
54948763 INTERFOOT 78

COURRIERS

Mairie de CARRIERES SOUS POISSY

Courrier de la Mairie demandant une dérogation afin que les matches de l'équipe séniors D1 se jouent sur le terrain Raymond MAZIERES classé T6.

La Commission donne son accord à condition que le terrain BRETAGNE 1 (T5) soit remis en état avant le 15 Juin 2026 et que son classement T5 soit confirmé.

En cas de non remise en conformité du terrain Bretagne 1 à l'échéance fixée ou de son classement non T5, l'équipe Seniors sera rétrogradée au niveau auquel le terrain est classé, c'est-à-dire en D2 pour la saison 2026-2027 quel que soit son classement à l'issue de la saison 2025-2026.

541004 HOUILLES SO

Courrier expliquant les raisons de l'annulation de la rencontre en critérium du Lundi Soir.

La Commission demande à l'arbitre officiel un rapport sur le non déroulement du match.

545102 VILLENNES ORGEVAL FC

Courrier relatif à son engagement en critérium + de 45 ans.

La Commission s'appuyant sur le règlement de l'article 151.1.

A de la FFF confirme qu'il est possible de jouer le Dimanche et le Lundi, les pratiques étant différentes

513128 NEAUPHLE RC 78

Demande de changement de poule en critérium + 45 ans.

La Commission donne son accord.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

VETERANS

D5-B DU 14/12/2025

54719285 MAISONS LAFFITTE FC 33 / ANDRESY FC 32

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre, un match U17R3 ayant lieu au même horaire

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D5-D DU 19/10/2025

54927919 COIGNIERES FC 32 / VIROFLAY USM 32

Courrier de COIGNIERES FC informant que 2 matches ont lieu à la même heure sur le même terrain.

Courrier envoyé le Samedi 18/10 à 17H56 (district fermé) avec copie à VIROFLAY.

La Commission demande à COIGNIERES de vérifier si cette situation se reproduit à l'avenir et de prévenir de District en temps et en heure.

Il est possible de faire une demande de changement annuel pour faire jouer une équipe à 9H et l'autre à 11H.
Le match en objet n'ayant pas eu lieu, la commission le reporte sans date, dans un premier temps.

SENIORS

D5-B DU 26/10/2025

54777557 MAISONS LAFFITTE FC 2 / INTERFOOT 2

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre suite à la programmation d'un match de Coupe Gambardella.

La Commission refuse et dit match à 17h00.

D5-B 2/11/2025

54777517 CARRIERES S/S US 2 / INTERFOOT 78 2

Courrier de la Mairie fermant les terrains pendant les vacances scolaires.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U18

D3-B DU 09/11/2025

53439886 VAUXOISE ES 21 / CONFLANS RC 21

Demande de l'ES VAUXOISE de jouer la rencontre à 15h00, une autre rencontre ayant lieu à 13h00.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

U16

D3-B DU 26/10/2025

53434095 MAISONS LAFFITTE FC 21 / POISSY FC 21

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre suite à la programmation d'un match de Coupe Gambardella.

La Commission refuse et dit match à 11h30.

D1-A DU 26/10/2025

53434095 MAISONS LAFFITTE FC 21 / POISSY FC 21

Demande de MAISONS LAFFITTE FC de reporter la rencontre suite à une indisponibilité de plusieurs joueurs pendant les vacances scolaires

La Commission maintient le match et dit match à jouer à 11H30.

CY U16

POULE UNIQUE DU 02/11/2025

55030729 LES CLAYES USM 21 / ES GUYANCOURT 21

Les installations de LES CLAYES USM étant fermées et GUYANCOURT ES ne pouvant recevoir, la Commission dit match à jouer le Mercredi 5 novembre à 19H à LES CLAYES.

TIRAGE COUPES

Les tirages ont eu lieu lors de la Commission du Lundi 20 octobre 2025.

CY SENIORS F

1er tour

Samedi 20 décembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

MANTOIS 78 FC 1
MAURECOURT FC 1

CC SENIORS

2ème tour

Dimanche 16 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

MONTIGNY LE BTX AS 2
GUYANCOURT ES 2

CY SENIORS

3ème tour

Dimanche 16 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

EPONE USBS 1
VOISINS FC 1
GARGENVILLE STADE 1
GUYANCOURT ES 1
CARRIERES GRESILLONS AS 1
BAILLY NOISY SFC 1
AUBERGENVILLE FC 1
MANTOIS 78 FC 3

CY FUTSAL

1er tour

Lundi 24 novembre 2025

Vous pouvez prendre connaissance du tirage au sort **en cliquant ici**.

Exempts :

CBPS 78 1
CHATOU FC 1
VECTEUR SPORT 3
TRAPPES YVELINES 2

MATCHES REMIS

A JOUER LE 02/11/2025

VETERANS

D2-A

53448344 ANDRESY F.C. 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D2-B

53436801 MONTESSON U.S. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 13/12/2025

SENIORS F

D1-A

54646836 SC POISSY VAL DE SEINE 1 / ENT. PLAISIR PORT./FO PLAISIR 1

A JOUER LE 20/12/2025

U15

D3-B

53441927 CHESNAY 78 FC 1 / FEUCHEROLLES USA 1

A JOUER LE 21/12/2025

CDM

D1-A

53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 / VOISINS F.C. 5

MATCHES A PROGRAMMER

FUTSAL SENIORS

LA COMMISSION DEMANDE À CARRIERES GRESILLONS DE SE METTRE D'ACCORD AU PLUS VITE AVEC LES ADVERSAIRES POUR PROGRAMMER CES MATCHES EN RETARD.

D1-A

54646393 CARRIERES GRESILLONS 1 / LA TOILE 1
54646398 MONTESSON U.S. 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
54646404 CARRIERES GRESILLONS

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4B DU 02/02/2025

28222796 – POISSY FC 2 / BOUGIVAL FOOT

Transmis de la Commission de Discipline en instruction du 11/03/2025 infligeant une suspension de terrain de 5 matches fermes pour l'équipe 2 de Poissy FC évoluant en Séniors D5-A.

La Commission a désigné les matches suivants :

D5-B DU 02/11/2025

54777513 POISSY FC 2 / FEUCHEROLLES USA 2

La Commission n'ayant à ce jour reçu aucune information d'un terrain de repli, dit match perdu par pénalité à POISSY 2 (-1 point) pour en donner le gain à FEUCHEROLLES (3pts 0 but).

D5-B DU 23/11/2025

54777525 POISSY FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 7 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 30/11/2025

54777536 POISSY FC 2 / PORT MARLY CS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 14 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 14/12/2025

54777547 POISSY FC 2 / MESNIL LE ROI AS 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

D5-B DU 25/01/2026

54777570 POISSY FC 2 / ENT. MAULE -MEZIERES 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 9 Janvier 2026 au plus tard.

U18

D1A DU 18/05/2025

28215268 - ST GERMAIN EN LAYE 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline du 03/06/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 21 de ST GERMAIN EN LAYE FC évoluant en U18 D1.

La Commission a désigné les matches suivants :

D1-U DU 16/11/2025

53433777 ST GERMAIN EN LAYE 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 31 Octobre 2025 au plus tard.

D1-U DU 14/12/2025

53433799 ST GERMAIN EN LAYE 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 28 Novembre 2025 au plus tard.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

VETERANS

CC DU 12/10/2025

54917890 CARRIERES S/SEINE US 33 / CHESNAY 78 F.C. LE 32

Pris note du rapport de CARRIERES S/SEINE US.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CC DU 12/10/2025

54917871 VALLEE 78 F.C. 32 / ANDRESY F.C. 32

Pris note du rapport des 2 clubs.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U15

D3-A DU 11/10/2025

53441764 VINSKY FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 1

Pris note du rapport de VINSKY FC et de CHANTELOUP US.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

CY DU 18/10/2025

54948762 NEAUPHLE-PONT. 21 / HARDRICOURT US 21

Pris note du rapport de NEAUPHLE.PONT. RC 78.

La Commission rappelle que la tablette doit être chargée suffisamment afin de pouvoir être utilisée.

La Commission sanctionne l'équipe de NEAUPHLE PONT. 78 RC d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

VETERANS

D2-B DU 19/10/2025

53448475 YVELINES U.S. 31 / ABLIS SUD 78 31

Pris note du rapport l'arbitre officiel.

La Commission demande à YVELINES US un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CC DU 12/10/2025

54917885 BONNIERES FRENEUSE 32 / CARRIERES S/S US 32

La Commission demande à BONNIERES FRENEUSE FC un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/10/2025

54919821 FEUCHEROLLES USA 21 / CONFLANS F.C. 21

RAPPEL : La commission demande à CONFLANS FC un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

N2-B DU 11/10/2025

53442325 F.C. ACHERES 21 / MAURECOURT F.C. 21

RAPPEL : La commission demande à MAURECOURT FC un rapport sur la non utilisation de la FMI.

LUNDI

POULE A DU 13/10/2025

54939947 OVILLOISE 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Pris note du rapport de OVILLOISE.

RAPPEL : La commission demande à MESNIL ST DENIS ASL un rapport sur le non utilisation de la FMI.

POULE A DU 13/10/2025

54939949 F.C. À L'ANCIENNE 1 / ERAGNY FC 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.